



AU CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

Cossonay, le 29 mai 2019

Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal No 04/2019 relatif aux comptes 2018

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 39 du règlement du 8 septembre 2014 du Conseil Communal, la Commission des finances rapporte d'office sur les comptes.

La commission s'est réunie le 13 mai dernier en présence de la Municipalité incorporée, ainsi que de M. Augsburg, boursier communal. La commission a ensuite finalisé ce rapport par échange de mail. Nous remercions la Municipalité et notre boursier pour les explications fournies.

Le contrôle des comptes a été effectué par la fiduciaire BDO les 16 et 17 avril 2019. Le rapport de révision nous a été distribué au moment de l'entrevue avec la Municipalité. Sur la base de leur examen, il n'a pas été relevé de faits non conformes à la loi des communes du 28 février 1956 et à son règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Résultats 2018

La commission des finances constate avec satisfaction que le résultat des comptes 2018 est bon.

Après amortissements, pour un montant de près de 1.5 millions de francs et attribution au fond de réserve « Pertes sur débiteurs impôts » pour 508'000 francs le bénéfice est d'environ 900 francs.

Encaissements d'impôts

En 2018, le taux d'impôt communal est de 71%.

Contrairement à 2017, les comptes 2018 concernant l'impôt sur le revenu des personnes physiques présentent une diminution importante avec l'année passée. L'impôt passant de 6'847'500 à 6'483'300 francs, soit -5.3 %. Le montant au budget était pour rappel de 6'600'000 francs.

Cette baisse est compensée par une augmentation de l'impôt sur la fortune des personnes physiques, certaines ventes de terrain ayant pu être concrétisées. L'impôt passe de 823'300 à 1'471'200 francs, soit + 78.70 % !!

Le montant de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales (entreprises) passe quand à lui de à 515'000 à 711'500 francs, soit +38.2 %. Le montant au budget était de 700'000 francs. On constate donc que cette hausse avait été anticipée par notre Municipalité.

Nous précisons que dès l'année prochaine, les effets de la RIE III appellent à une certaine prudence sur cet impôt. (Budget 2019 : -445'000)

En ce qui concerne les encaissements sur les droits de mutation, ils passent de 753'300 à 345'100 francs (et 306'000 francs en 2016), soit -54.2 %. Le montant budgété était de 330'000 francs.

Les impôts sur les successions et donations ont été moins importants qu'attendus passant de 160'800 à 70'500 francs, soit -56.3 %. Le montant budgété était de 200'000 francs.

Ces 2 derniers postes sont, d'une part, difficiles à quantifier et, d'autre part, sujet à un décalage dans le temps (droits de mutation perçus à la signature des actes notariés).

Taxes Epurations

Les nouvelles taxes ont permis les encaissements suivants :

Taxes uniques de raccordement EC : 483'500 francs (327'900 en 2017, soit +47.5 %)

Taxes uniques de raccordement EU : 565'600 francs (155'400 en 2017, soit +263,9 %)

Taxes annuelles égouts : 243'400 francs (223'100 en 2017, soit +9.1%)

Taxes annuelles EC : 125'600 francs (124'000 en 2017, soit +1.3%)

Taxes abonnement unité de logement : 103'600 francs (100'900 en 2017, soit + 2.7%)

Pour le total de ces taxes, l'évolution est de 63.5 % pour un total passant de 931'300 francs (2017) à 1'521'700 francs (2018).

Ces taxes participent à la bonne santé des comptes, mais pas forcément garanties suivant l'évolution du développement de la commune.

Taxes communautaires

Il n'y a pas eu d'encaissement de taxes cette année. Le budget prévoyait 800'000 francs. En 2016, il y avait eu 844'000 francs d'encaissé.

Fonds de Péréquation

La participation au fonds de péréquation pour l'année 2018 est stable. Il passe de 2'241'500 à 2'368'400 francs, soit une augmentation de 5.6 %.

Enseignement primaire et secondaire

Les coûts de l'élève ont globalement passé de 1'624'400 à 1'560'300 francs, soit une diminution de 4 %. Le montant budgété étant de 1'771'200 francs, l'économie est de 210'900 francs.

Pour information, le coût de l'élève (Part ASICOPE) est le suivant :

Primaire : 3'120.90 francs

Secondaire : 3'483.70 fran

Amortissements

Cette année les amortissements prévus ont pu être réalisés pour un montant de 874'000 francs (budget 1'362'400 francs).

Par contre, des amortissements non prévus ont pu être consentis pour 682'400 francs.

La baisse des amortissements prévus s'explique par 3 amortissements budgétisés mais dont l'amortissement est terminé (PAM 2 et PAM 3) :

- Création 5 classes PAM 1 & 2 - 12'878.00
- Part communale bâtiment PAM 3-Aula - 132'130.00
- Part école bâtiment PAM 3-Aula - 177'860.00

L'ASICOPE continuera à payer contractuellement les intérêts et l'amortissement dû durant 2 ans alors que la Commune a terminé de les payer.

Les amortissements supplémentaires relevant ont été les suivants :

- Salle Polyvalente (CossArena) + 510'000
- Rénovation du Collège des Chavannes + 125'096.60
- Etude PGEE + 46'386.47
- EP Rte de la Sarraz + 912.55

Desquels, il faut déduire certains amortissements non effectués pour cause de travaux non terminés :

- Rue des Terreaux - 12'315.00
- Mise en séparatif d'Allens - 15'250.00
- Chemin du Géôlier - 19'330.00
- Rue du Four - 12'180.00
- Chemin du Passoir - 28'375.00

Plafond d'endettement et quotité de la dette

Le plafond d'endettement pour la législature 2016-2021 est pour rappel de 60 mio. La dette au 31.12.2018 est de 30'622'227 francs y compris l'école (avant l'ASICoPe) mais sans compter les dettes des associations intercommunales dont l'ASICoPe (1'260'127), l'Association de la Piscine de la Sarraz (647'071) et l'Association de la Step de Penthalaz (4'783'555).

L'amélioration de la quotité brute (hors association intercommunale) de 164.22 % en 2017 à 148.47 % en 2018, est due à l'augmentation des revenus de la Commune et une baisse de la dette (diminution de la dette 2'626'800 en 2018 contre 3'100'100 en 2017). Grace à une amélioration de la situation, la quotité de la dette brute passe dans la fourchette « moyenne ».

Notons également que la charge d'intérêt a fortement diminué, passant de 229'000 en 2017 à 139'600 en 2018. Aussi, notre charge d'intérêts a représenté 0.66% de nos revenus.

Pour finir, comme nous vous le présentons depuis plusieurs années, voici le **récapitulatif des budgets, amortissements et comptes** de ces dernières années (arrondis au millier) :

Année	Budget		Comptes				
	avant amort.	après amort.	résultats avant amort.	amort. obligatoires	après amort. Obligatoires	amort. supplément.	résultats finaux
2009	387'000	-828'000	2'730'000	1'188'000	1'542'000	1'352'000	191'000
2010	57'000	-1'163'000	1'250'000	1'134'000	116'000	107'000	9'000
2011	606'000	-606'000	1'848'000	1'204'000	644'000	521'000	123'000
2012	638'000	-467'000	1'633'000	947'000	686'000	623'000	63'000
2013	130'000	-894'000	2'118'000	898'000	1'220'000	1'182'000	38'000
2014	484'000	-444'000	1'251'000	1'053'000	(a) 393'000	387'000	6'000
2015	516'000	-879'000	62'000	(b)1'395'000	(c) 1'330'000	- 578'000	-755'000
2016	929'000	-425'000	2'787'000	1'953'000	834'000	818'000	16'000
2017	1'451'000	116'000	3'510'000	1'526'000	1'984'000	1'965'000	19'000
2018	1'794'000	431'000	2'065'000	874'000	1'191'000	(e) 1'190'000	1000
Total des amortissements supplémentaires effectués						7'567'000	

(a) Un prélèvement sur fond de réserve de 195'007.- avait été effectué, sinon résultat de 198'000.- après amortissement obligatoire

(b) Amortissement prévu au budget

(c) Résultat calculé avec amortissement prévu au budget

(e) Attribution Fonds de réserve pour « Pertes sur débiteurs impôts »

Au vu de ce qui précède, la commission unanime vous propose d'adopter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le rapport réf. 04/2019 sur les comptes 2018
- Après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des finances chargée d'étudier l'objet
- Considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

Décide :

D'adopter les comptes communaux de l'exercice 2018 tels que présentés.

Pour la commission des finances :

Barbara Zippo


.....

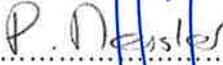
Thomas Sigrist


.....

Joachim Cretegny


.....

Pascale Meister


.....

Gaël Girardet (rapporteur)


.....